

Désignation de l'entreprise : SARL AMC TP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 189 Route de Lille		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 9 0 9 0 6 1 3 8 0 0 0 3 0		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122022					
		N-1 31122021					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 250	AC	1 250	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	31 500	AC	31 500	
		Constructions	AP	291 470	AC	141 301	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	38 211	AS	37 789	
		Autres immobilisations corporelles	AT	589 994	AU	190 619	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	14 300	CV	14 300
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	12 362	BI	12 362
TOTAL (II)		BJ	979 087	BK	370 958		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	43 396	BY	43 396	
		Autres créances (3)	BZ	49 894	CA	49 894	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	11 104	CE	11 104	
Disponibilités		CF	405 117	CG	405 117		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	509 511	CK	509 511		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 488 598	IA	370 958		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	12 362	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SARL AMC TP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 12 500)	DA	12 500	12 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 000	10 000
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 250	1 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI ☐)	DG	576 412	524 510
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	93 471	151 902
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	21 452	15 936
		TOTAL (I)	DL	715 085
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	3	12
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	335 958	360 475
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	654	654
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 935	18 498
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 905	79 703
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	100	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	402 555	459 343
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 117 640	1 175 441
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	166 047	186 091
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MW

A.M.C. TP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 189 Route de Lille
62218 LOISON-SOUS-LENS
490 906 138 R.C.S. ARRAS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin à 10 heures, au siège social de la société A.M.C. TP,

Les associés de la société A.M.C. TP (la « Société »), société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros, divisé en 1 250 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- La société MIGUEL LOCATION, représentée par Monsieur Miguel WATTEZ, titulaire de 450 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Corinne WATTEZ née MARTIN, titulaire de 800 parts sociales en pleine propriété.

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

En conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Miguel WATTEZ, en sa qualité de Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

MW
CW

L'Assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente assemblée générale a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approbation des charges non déductibles et quitus à la gérance,
- 2) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- 3) Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- 4) Ratification de la rémunération de la gérance,
- 5) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée générale du rapport de gestion établi par la gérance et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 034 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus complet et sans réserve au Gérant pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 93 471 euros de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice 93 471 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 669 883 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 234 875 euros

MW CW

- Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale précise que le cas échéant, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'Assemblée générale en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au co-gérant Monsieur Denis WATTEZ, qui s'est élevée à un montant de 0 euro.

L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au co-gérant Monsieur Miguel WATTEZ, qui s'est élevée à un montant de 35 200 euros.

En outre, l'Assemblée générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur la rémunération du gérant, d'un montant de 31 489 euros.

Pour l'exercice 2023, l'Assemblée générale fixe la rémunération du co-gérant :

- Monsieur Miguel WATTEZ à la somme maximale de 36 000 euros,
- Monsieur Denis WATTEZ : il n'y a pas de rémunération prévue.

Ces rémunérations pourront être révisées à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

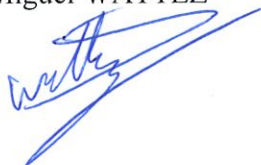
L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par les associés, consigné sur le registre des décisions des associés et vaut fiche de présence.

Pour la société MIGUEL LOCATION
Miguel WATTEZ



Corinne WATTEZ née MARTIN



A.M.C. TP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 189 Route de Lille
62218 LOISON-SOUS-LENS
490 906 138 R.C.S. ARRAS

**RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 845 886 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elle à 757 168 euros.

En conclusion, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 93 471 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

MW

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2023, nous envisageons de poursuivre notre évolution en augmentant notre chiffre d'affaires tout en canalisant nos charges.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 845 886 euros contre 780 675 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 65 211%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 247 605 euros contre 190 359 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 57 246%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 234 euros contre 19 907 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (6 673)%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 234 278 euros contre 202 777 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 31 501%.

Le montant des charges sociales s'élève à 106 383 euros contre 86 634 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19 749%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 115 500 euros contre 69 400 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46 100%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 126 775 euros contre 190 551 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (63 776)%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (1 021) euros (contre (306) euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 125 754 euros contre 190 245 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (64 491)%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (4700) euros contre 16 228 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 27 584 euros contre 54 571 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 93 471 euros contre 151 902 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (58 432)%.

HW

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 117 640 euros contre 1 175 441 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (57 801)%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 93 471 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 93 471 euros de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice 93 471 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 669 883 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 234 875 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code s'élèvent à un montant global de 6 034 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à LOISON-SOUS-LENS

Le 14/06/ 2023

Miguel WATTEZ

Gérant

SARL A.M.C. T.P.
189 rue de Lille
62218 LOISON-SOUS-LENS
Tél : 03 21 14 63 20 / Fax : 03 21 14 63 21
RC5 490 906 138

MW